

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 57

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 51, substituer au mot :

« huit »,

le mot :

« neuf ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur de décompte d'alinéas.